Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0190-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2025_0190

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 novembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 4

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. MAHE Loïc , Mme NIHOUARN Françoise , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
Mme BOIRON Bénédicte à M. EGAULT Gervais, M. JEFFROY Christian à Mme AURIAC Cécile, Mme PRUD'HOMM Denise à M. ARHANT Guirec, M. SEUREAU Cédric à M. LE BIHAN Paul

Etait absent excusé :
M. ROBIN Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Schémas directeurs d'assainissement collectif des communes de Kerbors, Louannec, Ploumilliau, Loguivy-Plougras : demande de financement

Exposé des motifs

Lannion-Trégor Communauté souhaite réaliser les schémas directeurs d'assainissement collectif des communes de Kerbors, Louannec, Ploumilliau et Loguivy-Plougras.

Les communes de Kerbors et de Loguivy-Plougras ne disposent pas actuellement de schéma directeur et il convient de se mettre en conformité avec la règlementation nationale. L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe l'échéance pour la réalisation du schéma directeur au 31 décembre 2025 et sa durée de validité à 10 ans. Les schémas directeurs des communes de Louannec et de Ploumilliau datent de 2015.

Lannion-Trégor Communauté procède à une consultation via un accord-cadre « études techniques et réglementaires » pour la réalisation des schémas directeurs de Kerbors, Louannec, Ploumilliau et Loguivy-Plougras qui devront être réalisés conformément au guide pratique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0190-DE

- État des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement,

- Présentation des résultats des campagnes de mesure des débits et des charges polluantes,

- Bilan du fonctionnement du système d'assainissement,

- Élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Les points de mesures ont été mis en place par le service diagnostic permanent de la direction eau et assainissement pour collecter les données hydrauliques en vue de l'élaboration des schémas directeurs.

Le montant des études est de 9 000€ HT pour Kerbors, 13 100€ HT pour Loguivy-Plougras, 20 875€ HT pour Louannec et 18 075€ pour Ploumilliau.

L'Agence de l'Eau est susceptible d'apporter son concours aux travaux dans le cadre de son 12ème programme.

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financements proposés auprès de l'Agence de l'Eau.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 12 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 12 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.